

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 09 FEVRIER 2022

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Pierrick MERINO (Secrétaire général-adjoint ; départ à 21h50, pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI), Nelly DEVILLE.

Membre excusé (1)

Rémi BAUDOT (pouvoir à Pierrick MERINO).

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 19h50.

1. Approbation définitive du PV du BD du 11 janvier 2022

Le projet de procès-verbal est approuvé par le Bureau directeur à l'unanimité des présents.

2. Suivi des actions

- Le Président indique que la convention avec le CNSD a été signée. A cette occasion, la question a été posée de pouvoir bénéficier du contrat équipementier de la FFCO pour les tenues de l'équipe de France militaire.
- Le contrat avec Noname est rédigé et en attente de signature. Le nouveau design des tenues est en attente de finalisation côté équipementier.
- Les demandes de rendez-vous avec l'USEP et avec la Fédération Française de Randonnée sont en attente de réponses. En ce qui concerne l'UNSS, une réunion a été demandée par le nouveau Président, suite à la communication de notre décision de ne pas envoyer d'équipe fédérale aux Gymnasiades (équivalent des JO pour les fédérations scolaires). Elle est prévue en fin de semaine.
- La Secrétaire générale, Dominique BRET a été sollicitée pour participer au pôle éducation du CNOSF dénommé « conseil des jeunes ».
Une assemblée générale du CNOSF est prévue le 8 mars prochain, avec à l'ordre du jour, la rémunération du secrétariat général. Le Bureau directeur valide à l'unanimité que la FFCO y sera représentée par sa Secrétaire générale, Dominique BRET ne prenant pas part au vote.
- Une réunion doit avoir lieu prochainement entre la fédération, la ligue Ile-de-France et le comité départemental de Seine-et-Marne pour envisager la structure à mettre en place suite au déclassement par l'ANS de structure nationale (du PPF) en structure territoriale du pôle Espoir de Fontainebleau.
- La question du statut des 3 Jours de Pâques est posée. Une convention a été signée, au départ, pour que les courses soient nationales. Le changement du règlement des compétitions, applicable dès 2022, fait que les courses deviennent de niveau régional. Mais les experts ont été nommés par la fédération, un traceur national devant être validé sur ces courses. Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, va prendre contact avec la Présidente du CO Colmar pour statuer sur le niveau des courses. Quelle que soit le choix, la fédération maintiendra les engagements : possible validation du traceur stagiaire, mise à disposition du matériel si besoin.



3. Demande de Membre associé

Le Bureau directeur valide à l'unanimité la demande de Matthieu BARTHELEMY (Cartomatt).

4. Consultation de l'IOF

Cette consultation porte sur la proposition de modifications des statuts dans l'objectif d'avoir une assemblée générale plus interactive. Un point retient l'attention : la nécessité pour qu'une question d'une fédération soit inscrite à l'ordre du jour qu'elle soit portée par au moins deux fédérations. Ce point va être remonté comme étant « discutable ».

5. Proposition de simplification des titres de participation

Après prise en compte des remarques, les modifications sont validées. Elles seront soumises au Comité directeur puis à l'assemblée générale, pour une application à date en cas d'adoption.

6. Remise de 10 % sur la première licence

Dans l'objectif de simplification des procédures administratives, en raison de l'impact minime de la mesure, le Bureau directeur soumettra au Comité directeur la suppression de cette remise.

7. Proposition de tenue pour les arbitres nationaux

Une action individuelle pour un modèle de chasuble « arbitre » a été remontée à la fédération avec proposition d'une généralisation du design présenté. L'idée d'un gilet « arbitre » en remplacement des chasubles actuelles est intéressante mais le modèle proposé ne requiert pas l'unanimité. Une demande pour un gilet sans manche sera faite auprès de notre équipementier Noname.

8. Finances

La trésorière, Valérie BERGER-CAPBERN, présente le compte de résultat 2021 – celui-ci est équilibré –, le rapport de gestion et les hypothèses à partir desquelles elle a construit le budget réactualisé 2022 et le budget prévisionnel 2023. Ces documents sont validés à l'unanimité par le Bureau directeur.

Elle demande également à ce que chaque membre des instances fédérales évalue les heures de bénévolat réalisées.

9. Points divers

- Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, a saisi le Conseil de l'Ethique pour avoir son avis quant à la révision de la Charte Ethique du CNOSF.
- Une évaluation des fédérations par la Direction des Sports est en cours en vue de l'attribution des CTS aux différentes fédérations. Celle-ci vise à faire un état des lieux des actions de chaque fédération et de son implication sur les sujets actuels des politiques publiques.
- Une réunion des fédérations des sports de nature non olympiques s'est tenue à propos du Contrat d'Engagement Républicain.
- Michel EDIAR a demandé de pouvoir renouveler son mandat au Comité Ethique de l'IOF. Le Bureau directeur donne un avis favorable.
- Le Bureau directeur valide les trophées FFCO.
- Une opération de communication concernant les écoles de CO et le développement durable est proposé par les commissions ad hoc. Une page dans CO'mag est prévue. Un budget de 1000 euros est voté à l'unanimité pour cette action.
- Dans le cadre du partenariat avec la MAIF, trois évènements se sont tenus en 2021.

Fin de la réunion à 23h05.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

